



Relevé de conclusions

Conseil de quartier
Sainte-Pezenne

Mardi 9 mai 2017

Service Proximité et Relations aux citoyens

Rédaction : B. GABRIEL

Co-Présidents: Elmano MARTINS (Co-président élu), Christine ARMAND (Co-présidente habitante).

Elus municipaux : Dominique SIX (Adjoint au Maire), Romain DUPEYROU (Conseil municipal délégué).

Agents municipaux : Bénédicte GABRIEL (Service Proximité et Relations aux citoyens).

Membres : Olivier AUBINEAU, Nicole BOUJU, Ophélie GOUY, Jean-Michel MAGRET, Patrick MARTIN, Jézabel POUVREAU, Hervé POUVREAU / Laurent MEMETEAU (riverain de la place H. Lambert).

Excusés : Dominique JEUFFRAULT, Benoit FACQUIER, Paul GUILBERTEAU

Ordre du jour du Conseil de quartier présenté par E. Martins :

1/ Présentation du nouveau Service Proximité et relations aux citoyens (PRC)

2/ Point d'avancement dossiers espaces publics

- Route de Coulonges : Point sur l'avancée des travaux
- Rue de la Routière : Retour de la visite sur site
- Autres dossiers : Journée de sensibilisation à la Propreté Urbaine, Nuisances Place H. Lambert, Circulation rue de Telouze, ...

3/ Rappel des aménagements réalisés avec les crédits 2016

4/ Définition des priorités 2017 des projets du Conseil de quartier Sainte Pezenne

5/ Informations diverses d'actualité

1/ Présentation du service Proximité et Relations aux Citoyens

B. GABRIEL prend en charge la présentation du nouveau service Proximité et Relations aux citoyens, qui assure notamment la coordination des conseils de quartier.

Ce service remplace le service « Vie Participative ». Dans les faits, aucun changement pour les habitants dans la relation quotidienne avec les coordinateurs, à l'exception du nom du service.

Depuis le 1^{er} mars, l'ex *Service Vie participative externe* devient donc le **Service Proximité et Relations aux citoyens**. Ce nouveau service regroupe 2 cellules sous la responsabilité de Bénédicte Gabriel : les agents de l'ex service Vie participative externe et de la cellule des Demandes citoyennes.

Ses missions

- Traiter les réponses de la collectivité aux demandes des habitants,
- Contribuer au développement de la culture numérique au travers du portail citoyen,
- Gérer la participation citoyenne (Organiser la concertation sur les projets de la Ville, animer et assurer le suivi des Conseils de quartier et citoyens...).

Participation citoyenne avec :

- ✓ Marc Monnerie, Coordinateur GUP et Conseils citoyens
- ✓ Floriane Bourreau et Pierre Fournier + 1 poste vacant, Coordinateur Participation citoyenne

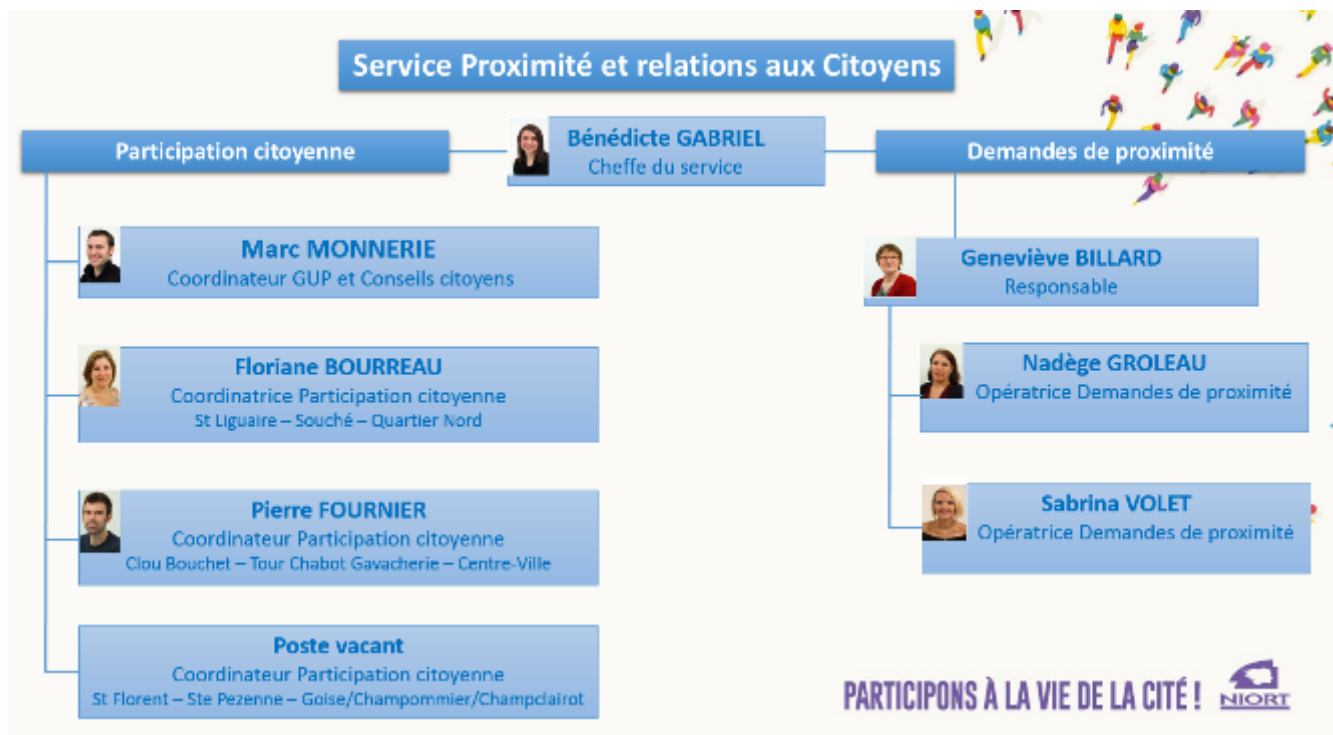
Cellule des Demandes de proximité avec :

- ✓ Une responsable de la cellule
- ✓ 2 opératrices Demandes de proximité, dont Sabrina Volet, ex-coordinatrice pour le quartier de Ste Pezenne notamment. B. GABRIEL précise à ce sujet qu'un nouveau coordinateur pour les conseils de Ste Pezenne, Goise-Champommier-Champclairot et St-Florent arrivera pour la rentrée de septembre.

Depuis le 13 mars, vous pouvez, comme chaque citoyen, faire votre signalement en ligne : <https://www.vivre-a-niort.com/fr/services-publics/vos-demarches/vos-demarches/signaler-une-anomalie-sur-la-voie-publique/index.html>

Il existe toujours un numéro et mail unique : ☎ 05.49.78.78.90 ✉ demandes.proximite@mairie-niort.fr

A noter que le téléphone reste le canal à privilégier pour le signalement de toutes les urgences (mise en sécurité de l'espace public).



2/ Point d'avancement dossiers espaces publics

- **Route de Coulonges : Point sur l'avancée des travaux**

Pour mémoire, il s'agit du projet d'aménagement du périmètre allant de la rue Léon-Bourgeois à la rue de l'Hometrou traitant plusieurs problématiques : trottoirs endommagés, éclairage public vétuste, accessibilité complexe pour les personnes à mobilité réduite... Afin d'éviter des travaux trop longs pour les riverains comme pour les usagers de cet axe important d'entrée de ville, les travaux se réalisent en 3 phases. La première s'est achevée fin 2016, la deuxième est actuellement en cours jusqu'à fin juillet. Au programme : l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, avec reprise de tous les branchements privés, mais aussi l'éclairage public, avec la pose de nouveaux candélabres. Cette phase de travaux nécessite la fermeture complète de la route de Coulonges entre le rond-point de l'avenue de Nantes et la rue Léon Bourgeois. Les services techniques ont confirmé que le chantier respecte les délais prévus.

Le service Proximité et Relations aux citoyens a recueilli et transmis aux services techniques quelques difficultés rencontrées par les usagers et riverains sur des aspects de signalisation, de stockage de matériaux de chantier à proximité de l'école, de phases où la circulation est bloquée et, par conséquent, un certain nombre d'usagers empruntent de la rue du Moulin d'Ane comme voie de délestage. Enfin, certains riverains ont signalé que la déviation mise en place sur la rue de Telouze engendre un trafic conséquent et notamment de poids-lourds.

Le programme des travaux prévoit une dernière phase à la rentrée en vue de l'aménagement des trottoirs et des arrêts de bus.

Réactions des membres du conseil de quartier :

- Les conseillers de quartier partagent le constat positif que, malgré la fermeture de la Route de Coulonges, l'avenue de Nantes demeure globalement fluide.
- Certains membres confirment le délestage par la rue du Moulin d'âne ; qui plus est, les usagers qui empruntent ce parcours pratiquent d'ailleurs souvent des vitesses peu adaptées à la configuration de ces voies.

- **Route de Coulonges : Carrefour sortie de Niort - Crématorium**

Depuis le dernier conseil de quartier, E. Martins a sollicité le Conseil départemental par courrier pour alerter sur la problématique de sécurité du carrefour Coulonges – Routière – Sérigny. Ph Brémond, Vice-Président en charge de la voirie a formulé une réponse indiquant qu'aucun projet n'est programmé sur ce secteur et que ce sont les équipements niortais et communautaires qui provoquent le trafic conséquent sur ce tronçon de la route de Coulonges (cf. : Déchèterie, crématorium).

R. Dupeyrou indique qu'il a relancé Ph Brémond, début avril pour exprimer son désaccord quant à la réponse négative à la demande d'aménagement du carrefour Rte de Coulonges / Sérigny / Routière. Il a profité de son message pour transmettre des éléments de comptage, a priori inconnus des services départementaux, compte tenu de la qualité de la réponse et celle-ci imputant la responsabilité du trafic aux seuls équipements municipaux et communautaires.

Les chiffres sont éloquentes et révèlent que la majorité des déplacements sont dus aux trajets pendulaires domicile - travail // travail – domicile effectués principalement par des usagers provenant du secteur de Coulonges sur l'Autize.

R. Dupeyrou a obtenu un retour récent de M. Brémond précisant qu'il relancerait le dossier et demanderait une analyse plus poussée tenant compte des éléments de comptage transmis. R. DUPEYROU indique qu'il disposera d'un retour pour le second semestre 2017.

Cette prise de contact avec le Conseil départemental permet que ce dernier soit bien informé et conscient du besoin exprimé et relance le projet de création du barreau Nord sur Niort ainsi que la nécessité de travailler de manière commune sur les questions de mobilités.

Réactions des membres du conseil :

- Quand on est un nouvel usager, ce carrefour n'est absolument pas lisible et donc dangereux.
- Au milieu de la rue de la Routière, un panneau indique l'entrée dans Niort alors que le crématorium plus au nord est lui-même sur la commune. Quelle est la raison de l'existence de ce panneau ?

E. Martins explique qu'il s'agit en fait de la délimitation des limites d'agglomération, il existe le même panneau sur la rue de la Glaie dans le quartier. Ils permettent de préciser le périmètre où la vitesse est limitée à 50 km/h. :

- Ils marquent l'entrée dans une zone urbanisée où l'habitat devient dense et/ou continu.
- Ils ne correspondent pas forcément à la limite de commune.
- A de nombreux endroits sur la Ville, ces panneaux étaient manquants, pouvant rendre difficile la verbalisation d'automobilistes en excès de vitesse.

- La pose de ces panneaux était devenue indispensable par le Règlement Local de Publicité en cours de refonte dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

- Dans ce règlement, il est stipulé que la publicité est interdite en agglomération. Les publicitaires jouaient ainsi sur l'absence de la signalisation marquant la limite d'agglomération pour installer des panneaux publicitaires dans des lieux où cette limite n'était pas matérialisée.

L'implantation de ces panneaux d'agglomération a été définie très précisément dans un arrêté spécifique signé par l'Adjoint à la réglementation.

- **Rue de la Routière / Rue Chaintre-Brulée : Retour de la visite sur site**

E. MARTINS réalise un bref compte-rendu de la visite sur site qui s'est déroulée le 20 février dernier en présence de D. Six, 5 conseillers de quartier et les 2 co-présidents.



Rappel :

Sujet évoqué lors d'une commission ***le manque de sécurité sur le tronçon rue de la Chaintre-brulée et l'intersection rues Routière/ Moulin d'Ane/ Centrale.***

Constat :

- aucun trottoir, cheminement entre l'arrêt de bus et l'entrée de la rue (intersection avec la rue Centrale).
 - Cette rue étant étroite notamment entre les rues de la Chaintre Brulée et Centrale, peu de stationnement a pu être matérialisé à cause des nombreuses sorties de propriétés des riverains et les véhicules se garent hors case.
 - Le carrefour – rues de la Routière/ centrale/ Moulin d'Ane – débouché du chemin des Jardins est compliqué.
- Pour le moment seuls les véhicules ont "droit d'y circuler" en y respectant la priorité à droite. Riverains et piétons y sont "juste tolérés"...frôlés, klaxonnés.



Les membres de la commission demandent une étude - rue de Routière :

- Création d'un cheminement piéton avec maintien du double sens de circulation. Au vu de la configuration de la rue, cette solution est-elle envisageable ?
- Proposition d'une mise en sens unique de la rue. Quel impact sur la rue Angéline Faity ? cette solution est-elle envisageable ?

Au carrefour Routière/ Centrale/ Moulin d'Ane, il est proposé 2 éléments d'aménagements simples à réaliser et qui seraient peu coûteux :

1. La mise en "zone de rencontre". Ce carrefour dont la chaussée serait partagée,
2. La mise en place de quelques potelets afin de permettre des zones de refuges pour les piétons et aux riverains de fermer leurs volets et prendre leur courrier en toute quiétude.



Concertation des habitants : Quoi qu'il en soit, une concertation devra être lancée en amont auprès des riverains pour accord/ choix d'un aménagement...

En conclusion de sa synthèse, E. MARTINS réaffirme l'importance de ce dossier, étant donné qu'encore ce soir, 6 véhicules étaient stationnés hors cases alors que la place au carrefour avec la rue Chaintre-Brûlée où on trouve du stationnement autorisé était libre.

Réactions des participants :

- Cette rue est effectivement très dangereuse pour tous les déplacements à pied étant donné qu'il n'y a pas d'espace dédié.

D. Six propose que soit lancée une étude au sein des services techniques de la ville et que soit mise en place une concertation à l'image de celle qui a abouti à l'aménagement réalisé rue de Grange. En effet, ce sont aux riverains et usagers de la rue de se mettre d'accord sur ce qu'ils veulent pour leur rue.

- La seule différence c'est l'origine de la demande : sur la rue de Grange il s'agissait des riverains eux-mêmes, sur la rue de la Routière, il s'agit plutôt d'usagers plus que de riverains.

D. Six précise que cette concertation sera à aborder sous l'angle de la sécurité des piétons : comment on trouve des solutions collectives en ce sens, d'autant plus qu'il s'agit d'un cheminement pratiqué régulièrement matin et soir par les écoliers pour rejoindre l'arrêt de bus.

- Concernant le carrefour Rues Centrale – Moulin d'Âne – Routière, un conseiller se dit surpris qu'il n'y ait pas encore eu un accident important.

E. MARTINS rappelle que des potelets ont été installés récemment pour casser la vitesse des véhicules et sécuriser les piétons au début de la rue du Moulin d'Âne, à la grande satisfaction de ces derniers et des riverains.

Il est par conséquent acté de mettre en place une concertation, type visite-diagnostic de terrain en invitant les riverains par info-quartiers afin de déterminer ensemble comment on avance sur ce dossier.

- **Rue de la Routière (partie nord) : avancée projet de création d'un cheminement piéton**



Retour du service Urbanisme (fin avril) : tous les propriétaires ont été contactés, mais soit ils n'ont pas donné de réponse définitive sur la proposition formulée par la ville, soit ils refusent catégoriquement le prix considéré trop bas. Pour information, certains propriétaires privés ont pour prix de référence celui des terrains à bâtir à proximité directe, alors que les terrains visés par la ville n'entreront jamais dans cette catégorie. L'estimation a donc été réalisée par le Domaine sur la base de terrains agricoles.

Pour cette raison, le dossier est bloqué, les services de l'Urbanisme proposent à la municipalité d'engager une Déclaration d'utilité publique, mais qui nécessiterait de fortement prolonger les délais de réalisation. Une déclaration d'utilité publique, est une procédure administrative en droit français qui permet de réaliser une opération d'aménagement, sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique ; elle est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique : « nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité » (art. 545 code civil). La mise en œuvre de cette procédure, si elle est engagée par la ville, devrait prolonger les délais de 12 à 18 mois.

Toutefois, E. MARTINS précise qu'une phase de négociation pourrait être engagée, si l'équipe municipale fait le choix d'augmenter le prix au m². Les décisions devraient être prises au moment de la rentrée 2017.

- **Journée de sensibilisation à la Propreté Urbaine**

Les Niortais sont appelés à se mobiliser pour la Journée citoyenne de la propreté urbaine samedi 13 mai, une opération de sensibilisation à la propreté et au respect du cadre de vie initiée par la Ville. Pour ce coup de propre sur l'espace public, les participants seront accueillis au départ et au retour des parcours par des agents du service de la propreté urbaine qui distribueront des sacs poubelles, des pinces et des gants. Les actions se dérouleront dans la proximité, à l'échelle des quartiers. Les objectifs de cette journée d'action :

- Sensibiliser le grand public à la propreté et au respect du cadre de vie à Niort.
- Proposer aux Niortais qui le souhaitent de contribuer activement au maintien de la propreté sur la ville et à la sauvegarde de l'environnement.
- Faire se rencontrer et échanger les habitants autour d'une problématique commune et concrète.

A Ste Pezenne - Samedi 13 mai – une action de sensibilisation a été conçue en lien avec les membres du conseil de quartier, qui ont proposé de cibler à l'entrée de la déchèterie Vallon d'Arty : toute la matinée, les conseillers qui le souhaitent pourront rappeler les bonnes pratiques de protection de sa remorque, de son chargement destiné au tri. Cette action permettra de sensibiliser les usagers de la déchèterie à tous les déchets qui sont déversés sur les trajets en raison d'une négligence en termes de protection et de bâchage des remorques.

Le même samedi 13 mai, sur Ste Pezenne encore, A partir de 13h30, une balade proposée à tous en lien avec le Foyer de la Colline, départ depuis le parking de la salle des fêtes de Ste Pezenne (rue du Moulin d'Ane) pour un parcours sur les sentiers pédestres de Ste Pezenne pour une boucle d'environ 10 km (2h-2h30).

- **Nuisances Place H. Lambert**

Le service a été informé par 2 riverains limitrophes de la Place H. Lambert de problématiques de tapage et de faits de vandalisme (sur le bâtiment de la maison des associations). La présence de groupes d'individus est un phénomène récurrent mais il a tendance à s'amplifier depuis plusieurs semaines. Le service Médiation sociale a réalisé plusieurs rencontres sur site et a pu rentrer en contact avec les personnes. Depuis fin avril, les services de police (PM et PN) réalisent des patrouilles renforcées jour et nuit dans le secteur.

Un des 2 riverains présent à la réunion fait part de son désarroi : malgré de nombreuses tentatives d'aller à la rencontre des individus, la situation est constante : nuisances sonores en journée et dans la nuit liées aux éclats de voix, à la musique et aux dérapages effectués avec les deux-roues, consommation d'alcool sur l'espace public,...

Du point de vue de la composition du groupe, il semble être à géométrie variable en fonction des heures, des lieux... mais il semblerait que ce soit le même noyau dur qui s'installe parfois également aux abords du CSC de Ste Pezenne, sur le secteur du stade rue des Sports (et même sur le toit terrasse des vestiaires avec un canapé récemment), dans le renforcement du garage de l'ancienne pharmacie, rue du dixième. Le week-end, ils sont plus nombreux (jusqu'à une quinzaine), ils s'alcoolisent de manière plus conséquente. Parfois il n'y a que des mineurs de 13-15 ans, qui sont relativement à l'écoute et plus disciplinés. Quand ils sont plus âgés, ils sont moins réceptifs aux messages du riverain.

Plusieurs membres du conseil passent régulièrement sur la place H Lambert et ont pu identifier certains individus, une bonne partie est issue du quartier, les familles sont connues.

A l'issue de la discussion avec le riverain, voici ce qui a été acté :

- le co-président élu annonce qu'il va aller à la rencontre des parents pour leur faire part des problématiques
- quelques conseillers ont également indiqué qu'ils passeraient régulièrement à toute heure sur la place pour se rendre compte des nuisances, et si possible rentrer en contact avec les individus.
- le service PRC va solliciter la médiation sociale pour qu'elle entre en contact avec tous les riverains de cette place à ce jour 2 riverains ont sollicité les services de la ville.
- le service PRC va assurer un relais auprès du service Eclairage pour voir s'il serait possible d'éteindre le secteur à partir d'une certaine heure ; les individus disent s'installer à cet endroit notamment parce qu'il y a de l'éclairage. Mais cela ne solutionnera pas le problème de nuisances en journée.

Le service PRC rappelle au riverain que lorsqu'il subit des nuisances, il lui est vivement conseillé de contacter les services de Police, même la nuit et même si cet appel n'est pas suivi systématiquement d'une intervention. En effet, l'ensemble des contacts sont tracés et enregistrés. L'abondance de signalements dans le même secteur de la ville peut

[A noter qu'après la réunion du conseil de quartier, le service Proximité et Relations aux citoyens a alerté la Police municipale sur la situation. Depuis, les agents de la Police municipale marquent de leur présence le secteur et pratiquent le contrôle d'identité automatique, ainsi qu'un contrôle des véhicules. Il a été procédé à plusieurs verbalisations, ainsi que des rappels concernant la consommation d'alcool sur l'espace public.]

- **Circulation rue de Telouze, ...**

AL HOLTZ a été interpellée récemment par 2 riverains pour les problèmes suivants :

- Déviation actuelle : nombre et vitesse des poids-lourds
- Avant la mise en place de la déviation, cette rue était déjà de plus en plus dangereuse et bruyante.

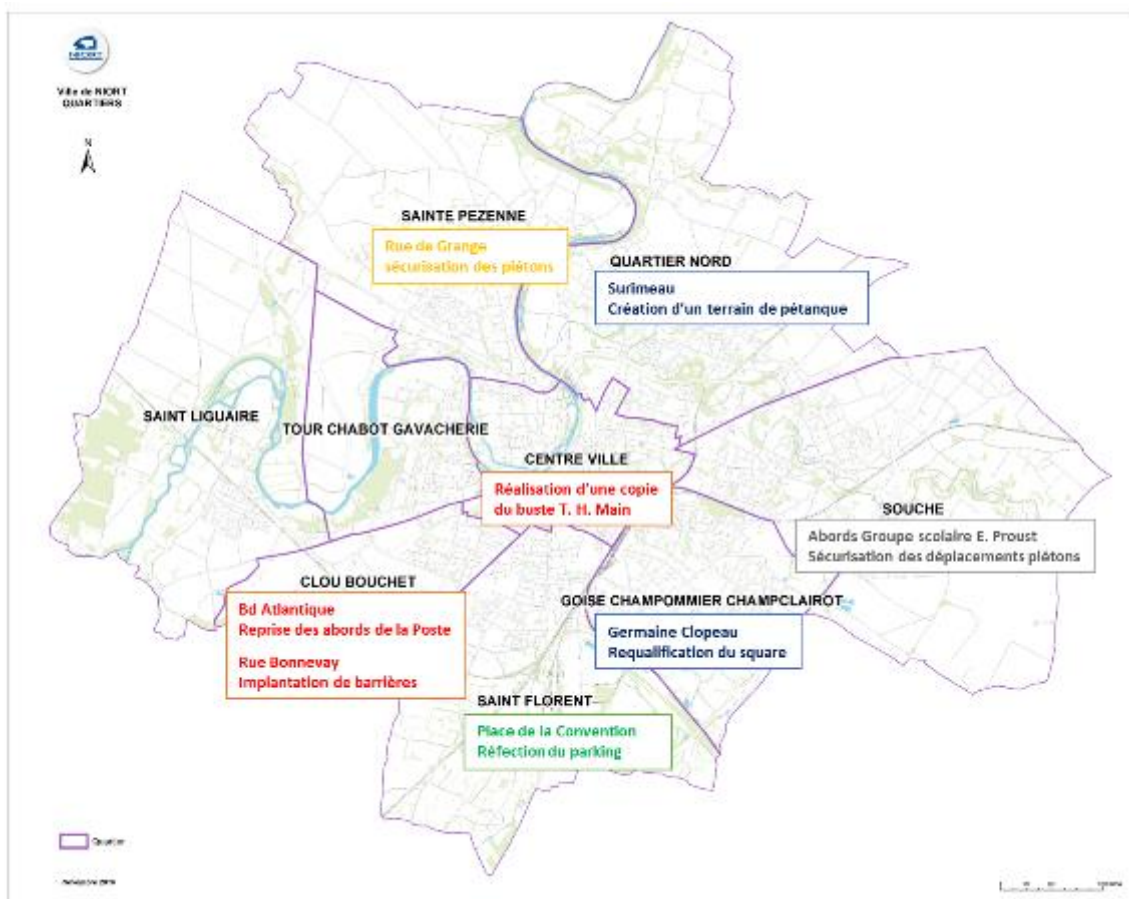
Réactions des membres du conseil :

- Pourquoi ne pas envisager d'assurer la réfection de la chaussée après les travaux de la Rte de Coulonges ?

D. Six répond que cette idée peut être suggérée mais plusieurs lotissements ne sont pas encore livrés, il serait plus judicieux d'attendre que soient achevés les bâtiments avant de refaire à neuf une voie empruntée par des véhicules de chantier.

3/ Rappel des aménagements réalisés sur 2016 pour les 9 quartiers

R. DUPEYROU dresse un bilan des projets réalisés et financés avec les crédits d'investissement dans les différents quartiers de la Ville. Ce rappel permet de montrer la diversité des projets selon les quartiers.



| Quartier | Secteur/ rue | Projet | Montant |
|--------------|--------------------------------------|---|-----------------------------|
| GCC | Square Germaine Clopeau | Requalification du square existant (clos). Il sert de canisite alors qu'il comprend une aire de jeux. | 0€ (régie) |
| SP | Rue Grange | Demande de sécurisation des piétons sur l'ensemble de la rue | 40 000€ |
| CV | | Sauvegarde de certains éléments du patrimoine sculptural de la ville : réalisation d'une copie du buste T. H. Main pour assurer sa réimplantation sur le socle situé sur les ponts Mains | 7 080€ |
| CB | Bd Atlantique Abords de la Poste | Traitement parvis de la Poste pour meilleure desserte : demande de reprise des abords de la Poste pour créer un nombre de places de stationnement qui corresponde aux besoins engendrés pour les services proposés (La Poste, Distributeurs automatiques de billets, ...) | 6 700€ |
| CB | Rue Laurent Bonnevey | Projet d'implantation de barrières | 12 220€ |
| NO | Surimeau | Création d'un terrain de boules sur un espace repéré par l'association de Surimeau : à côté du parking de l'école. | 10 000€ |
| SO | Abords groupe scolaire Edmond Proust | Sécurisation des déplacements piétons, trottoirs étroits, stationnement. | 70 000€ (+ 80 000 € DEP) |
| SF | Parking de la Convention | Reprise totale du parking avec sous couche, enrobé et marquage. | 50 000€ |
| | Cours d'eau | Valorisation par signalétique des cours d'eau de Niort : Sèvre niortaise, Lambon, Romagné | 4 000€ |
| TOTAL | | | 200 000€ |

Réactions des membres du conseil :

- Le stop au milieu de la rue de Grange n'est pas respecté par tous les véhicules.
- Un panneau au carrefour de la Route de Coulonges avec la rue de Grange n'est plus utile : en effet, avec la mise en sens unique de la rue, le panneau indique une direction qui n'est plus d'actualité pour les véhicules.

Quelle priorisation des projets pour le conseil de quartier en 2017 ?

R. DUPEYROU précise qu'une priorité placée en première position ne signifie pas qu'elle sera forcément réalisée. Il s'agit avant tout de hiérarchiser les projets des différents quartiers afin de savoir sur quels critères orienter les demandes vers les services. Pour rappel, les crédits d'investissement du conseil de quartier sont des 200 000 euros pour les 9 quartiers, sur une année.

Ainsi, le conseil de quartier souhaite placer en priorité de crédits d'investissements :

1. Rue de la Routière : projet de création d'un cheminement piéton (partie nord non urbanisée) :
Acquisitions foncières et 1^{ère} tranche du projet : 55 000 €.
2. Rue de la Routière : lancement de la concertation sur la partie urbanisée

Réactions des membres du conseil :

- Il y aurait d'autres petits projets à réaliser sur le quartier pour améliorer le quotidien des habitants :
 - o Rendre impossible la circulation des véhicules dans l'impasse qui mène à l'église de Ste Pezenne, rue Centrale par l'installation de potelets.
 - o 2 parties de murs en pierre sèche sont à remonter à Chante-Merle.

4/ Informations diverses d'actualité

• Cinéma en plein air

Comme chaque année, des cinémas en plein-air sont organisés :

- | | | | |
|--------------------|--|---|-------|
| • Mardi 18-juil | Piste de mini-racing (rue de Cholette) | ➔ | 22h30 |
| • Samedi 22-juil | St Florent - Stade av de la Rochelle | ➔ | 22h30 |
| • Vendredi 04-août | St-Liguair - Parc rue du 8 mai 1945) | ➔ | 22h00 |
| • Lundi 14-août | Centre-ville (Place du Donjon) | ➔ | 22h00 |
| • Mardi 22-août | Clou-Bouchet (Place Raoul Auzanneau) | ➔ | 21h30 |
| • Samedi 2- sept | Bassin Orage Av Limoges | ➔ | 21h30 |

• Evènements dans les quartiers

-> **Anim'Ecolo aux Brizeaux** le 31 mai dans le parc des Brizeaux.

-> **Les Petits Marchés de Souché** auront lieu les dimanche 9 avril et 11 juin de 9h à 13h, rue de la Mairie.

-> **Vide grenier Tour Chabot Gavacherie aura lieu le** Dimanche 14 mai 2017 de 9h à 18h, place Louis Juvet. Animations pour enfants gratuites (manège, clown, structure gonflable). Emplacement gratuit.

-> **Les Voisines Niortaises** auront lieu le Vendredi 5 mai 2017

-> **Journée de la propreté** aura lieu le samedi 13 mai :

Plusieurs parcours « Rando – collecte » ont été conçus par des groupes d'habitants ou des associations :

- Secteur Ste Pezenne : Sérigny
- Secteur quartier Nord : parc des Brizeaux et Moulin à vent, avec l'association Moulin à Vent.
- Secteur Tour Chabot Gavacherie : 10h place Louis Juvet

- **Opération jardin de trottoir : nouvelle signalétique**

La Ville propose aux habitants de planter des vivaces fleuries le long du trottoir qui borde leur maison pour embellir leur rue et contenir la prolifération des herbes spontanées. Elle lance l'opération "J'adopte mon trottoir pour le fleurir" et accompagne les volontaires en leur fournissant des sachets de graines préparés par le Parc naturel régional du Marais poitevin, et des conseils.

Depuis peu, une nouvelle signalétique précise que les riverains participent à l'opération (voir ci-dessous)



- **Questions diverses**

- Serait-il envisageable d'installer quelques poubelles sur le chemin des pêcheurs pour éviter que les promeneurs et usagers du chemin ne laissent leurs débris au sol ? et pourquoi ne pas installer aussi quelques bancs ?
- Les panneaux du chemin 3^{ème} Millénaire ne sont plus lisibles, il serait intéressant de les changer.
